

Annexe II

Réponses des gouvernements actionnaires aux recommandations évaluées comme étant non mises en œuvre

(Non auditées – Nous ne donnons aucune assurance sur les réponses)

(Remarque – Les réponses originales étaient en anglais et ont été traduites en français.)

Recommandation et réponse collectives des gouvernements actionnaires en date du 1 ^{er} octobre 2018	Réponses des gouvernements actionnaires individuels actualisées en date du 25 février 2019
<p>2.1 Les gouvernements actionnaires devraient effectuer un examen en profondeur du mandat de la SLA qui considère la manière dont la Société s'inscrit dans le cadre de la politique des jeux de hasard et des objectifs de politique publique de chaque gouvernement ainsi que de la structure organisationnelle nécessaire pour les atteindre. En fonction de cet examen, le mandat de la SLA devrait être actualisé au besoin.</p> <p>Réponse collective des actionnaires : <i>Le mandat sera communiqué officiellement dans une lettre à la SLA une fois que les gouvernements provinciaux respectifs l'aient approuvé. Par la suite, les provinces actionnaires de la SLA examineront le mandat de la SLA tous les cinq ans ou au besoin pour l'adapter à l'environnement commercial en évolution.</i></p>	<p>Île-du-Prince-Édouard : Le mandat a été examiné et communiqué à la SLA.</p> <p>Nouveau-Brunswick : Le conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a approuvé le mandat actualisé. La SLJNB fera parvenir une lettre de mandat à la SLA en 2019.</p> <p>Nouvelle-Écosse : Le mandat et la structure organisationnelle de la SLA ont été examinés. Le mandat a été actualisé et inclus dans la lettre d'instructions annuelle envoyée à la SLA.</p> <p>Terre-Neuve-et-Labrador : Le mandat a été examiné et communiqué par lettre à la SLA.</p>
<p>2.2 Les gouvernements actionnaires devraient examiner périodiquement la convention unanime des actionnaires et les règlements administratifs de l'entreprise et les réviser selon les besoins.</p> <p>Réponse collective des actionnaires : <i>La convention unanime des actionnaires (CUA) a été actualisée et est dans l'attente de l'approbation définitive de certaines provinces. Les provinces actionnaires examineront la convention unanime des actionnaires et les règlements administratifs de l'entreprise tous les cinq ans.</i></p>	<p>Île-du-Prince-Édouard : En cours de demande de l'approbation du Cabinet.</p> <p>Nouveau-Brunswick : Le conseil d'administration de la SLJNB a actualisé la CUA et elle sera présentée au Cabinet pour approbation.</p> <p>Nouvelle-Écosse : Le PDG de la Nova Scotia Gaming Corporation (NSGC) signera la CUA actualisée lorsque toutes les quatre provinces sont prêtes à la signer.</p> <p>Terre-Neuve-et-Labrador : En cours de demande de l'approbation du Cabinet.</p>

Recommandation et réponse collectives des gouvernements actionnaires en date du 1 ^{er} octobre 2018	Réponses des gouvernements actionnaires individuels actualisées en date du 25 février 2019
<p>2.3 Les gouvernements actionnaires devraient collaborer régulièrement et fournir à la SLA des directives de façon périodique et en temps opportun afin qu'elle s'en serve dans son processus de planification stratégique et opérationnelle.</p> <p>Réponse collective des actionnaires : <i>Les provinces actionnaires ont collaboré à l'élaboration d'une lettre contenant le mandat à être envoyé à la SLA aux fins de la planification stratégique et organisationnelle.</i></p>	<p>Île-du-Prince-Édouard : Incluses dans la lettre de mandat envoyée à la SLA. À être actualisées tous les 5 ans.</p> <p>Nouveau-Brunswick : Le conseil d'administration de la SLJNB a approuvé le processus d'inclure des directives et des attentes en matière de rendement dans la lettre de mandat annuel qui sera envoyée à la SLA.</p> <p>Nouvelle-Écosse : Cela est inclus dans la lettre d'instructions annuelle qui a été envoyée à la SLA.</p> <p>Terre-Neuve-et-Labrador : Incluses dans la lettre de mandat envoyée à la SLA. À être actualisées tous les 5 ans.</p>
<p>2.5 Les gouvernements actionnaires devraient définir les attentes officielles en matière de rendement pour la SLA, qui soient claires et communiquées publiquement. Ces attentes en matière de rendement devraient être actualisées chaque année dans le cadre de la surveillance et de l'orientation stratégique des gouvernements actionnaires.</p> <p>Réponse collective des actionnaires : <i>Les provinces actionnaires examineront et communiqueront publiquement chaque année les attentes en matière de rendement et la réalisation de ces dernières. Certaines provinces sont encore dans le processus de l'approbation gouvernementale.</i></p>	<p>Île-du-Prince-Édouard : Aucune modification apportée au processus antérieur d'utiliser la distribution des revenus annuels budgétés à la province préparée par la SLA.</p> <p>Nouveau-Brunswick : Les attentes en matière de rendement seront incluses dans la lettre de mandat annuel envoyée à SLA.</p> <p>Nouvelle-Écosse : Les attentes en matière de rendement et le mandat sont affichés annuellement sur le site Web de la NSGC.</p> <p>Terre-Neuve-et-Labrador : Aucune modification apportée au processus antérieur d'utiliser la distribution des revenus annuels budgétés à la province préparée par la SLA.</p>
<p>3.2 Les gouvernements actionnaires devraient achever l'examen en cours du régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et mettre en œuvre les modifications nécessaires.</p> <p>Réponse collective des actionnaires : <i>Les provinces actionnaires continuent de recevoir des mises à jour du ministère concerné dans chaque province et examineront et prendront en compte toute modification requise une fois que le régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique aura été achevé.</i></p>	<p>Les réponses des actionnaires individuels ne sont pas pertinentes. Veuillez consulter la réponse collective des actionnaires.</p>